

Bruxelles, le 31/01/2022

A l'attention du Collège communal,  
des Directeurs généraux et Directrices  
générales

**Direction ATL - Service AES**  
A. Cognaux et K. Urganci  
Secrétariat : 02/542 15 69  
Gaëlle Olligschlaëger  
[accueil-extrascolaire@one.be](mailto:accueil-extrascolaire@one.be)

**Concerne** : ONE - Tour d'horizon relatif aux coordinateurs.trices ATL (CATL) pour l'année 2022

Pouvoir se retrouver, échanger ensemble autour d'une tasse de café, relancer des projets, partager un repas, visiter des lieux d'accueil : nos souhaits pour les CATL pour l'année 2022 sont de retrouver une plus grande **liberté d'action**, la **convivialité** et les **moments informels** qui renforcent les collaborations.

Nous espérons que progressivement les CATL puissent à nouveau exercer pleinement toutes les facettes de leur métier. Comme pour la plupart d'entre nous, leur quotidien professionnel a été modifié et il leur a fallu s'adapter pour **assurer la continuité de leurs actions**, en faveur des familles et des opérateurs ATL. Il s'agit d'un défi d'autant plus grand que leur travail de coordination, par essence, implique des contacts, des réunions, des partenariats, du réseau.

Nous sommes persuadés que les CATL, avec votre soutien et celui de l'ONE, continueront en 2022 à mener leurs missions au mieux, pour répondre aux besoins en matière d'accueil temps libre.

Dans leur travail d'accompagnement des opérateurs, l'ONE invite les CATL à se saisir de la **nouvelle brochure « Quel projet d'accueil pour les enfants de 0 à 12 ans et + »** pour accompagner les opérateurs ATL. L'ONE a revu et actualisé cette brochure qui, dans le passé, était scindée entre les tranches d'âge 0-3 et 3-12 et +. Rassembler dans une même brochure ce qui a trait à ces deux tranches d'âge permet de mettre en évidence les points communs dans ce qui est attendu dans un projet d'accueil, dans un esprit de continuité et d'une bonne transition entre l'accueil de la petite enfance et l'accueil temps libre (ATL). Bien entendu, cette brochure laisse un large espace aux spécificités des deux types d'accueil.

La démarche d'élaboration, d'évaluation et d'ajustement du projet d'accueil n'est pas familière à tous les opérateurs d'accueil, comme le constate l'ONE dans le traitement des demandes d'agrément. Il nous paraît donc essentiel de mettre l'accent sur cet outil pour **sensibiliser les opérateurs au développement de leur projet et de la qualité de l'accueil**.

Durant l'année 2021, un nouvel outil a aussi vu le jour : [www.notreplandeformation.be](http://www.notreplandeformation.be). Il s'agit d'une **plateforme** mise en place par l'APEF (Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation), en collaboration avec l'ONE. Il contient des **ressources pour construire, concerter et piloter le plan de formation des structures d'accueil d'enfants**.

La formation de base et la formation continue du personnel de l'ATL sont des vecteurs essentiels du développement de la qualité de l'accueil, de la professionnalisation du secteur

et de l'évolution et de la mobilité professionnelle des personnes qui y travaillent. Elaborer un plan de formation est une démarche qui se construit, étape par étape, depuis l'identification des besoins jusqu'à l'intégration des acquis de formation dans les pratiques d'accueil. C'est un processus cyclique qui repose sur une évaluation régulière des pratiques et des besoins pour sélectionner au mieux les formations individuelles et collectives. Nous comptons sur les CATL pour se tenir informé.e.s des possibilités offertes par [notreplandeformation.be](http://notreplandeformation.be) et **encourager les opérateurs ATL à recourir à cette plateforme.**

En 2022, les CCA (commissions communales de l'accueil) continueront de se réunir, en présentiel ou en visioconférence. Il y a lieu de **saluer les efforts faits par les communes pour maintenir les réunions de CCA**, lieux d'échanges, de concertation, de prise en mains des problématiques du secteur ATL. Nous tenons aussi à souligner **l'investissement des CATL pour rallier un maximum de membres lors des réunions de CCA**, dans des conditions de réunion moins faciles. Ils et elles sont nombreux.ses à avoir suivi les modules de formations proposées en 2021 par l'ONE, sur l'animation de réunion à distance. Cette formation a révélé que les CATL n'étaient pas équipé.e.s informatiquement de manière équivalente. **Nous insistons ici pour que les CATL disposent des outils informatiques adéquats pour mener leurs missions** : disposer d'un ordinateur portable, d'une caméra pour les réunions en visioconférence, d'une application pour ces réunions, d'un accès au serveur pour les documents, etc. Certains frais peuvent être justifiés dans les frais de fonctionnement de la coordination ATL. Le service subventions de l'ONE peut répondre à vos questions précises sur ce plan.

2022 sera aussi synonyme de **réformes**, nous évoquerons ici deux d'entre elles qui sont en cours : **celle de l'ATL et celle des rythmes scolaires annuels.**

L'année passée, **une commission transversale** réunissant notamment des représentants de l'ATL, de l'enseignement, de la jeunesse, des sports, a entamé ses travaux en vue d'une réforme de l'ATL. Actuellement, trois décrets régissent l'ATL dont l'ONE est en charge : centres de vacances (1999), coordination de l'ATL et accueil extrascolaire (2003) et écoles de devoirs (2004). L'objectif est d'aboutir à une refonte de ces décrets dans un seul texte de loi, avec comme fil rouge et principale préoccupation **l'enfant et le respect de ses droits, de sa parole, de ses rythmes et de ses besoins.**

Il s'agit d'une réforme d'envergure qui a notamment pour objectifs **d'améliorer l'accessibilité des activités de l'ATL, la qualité des accueils et les conditions d'emploi du secteur.** A ce jour, 4 des 7 groupes de travail ont entamé leurs travaux, sur les thématiques du décloisonnement entre l'ATL et l'enseignement, l'accessibilité, la qualité et la formation. **Les CATL et les communes ont l'occasion de relayer leurs préoccupations au sein de la commission transversale**, entre autres par le biais de la plateforme communautaire des CATL, l'UVCW (l'Union des Villes et Communes de Wallonie) et de Brulocalis.

**La réforme des rythmes scolaires annuels** est plus avancée, puisque le Gouvernement a approuvé en 2<sup>ème</sup> lecture le projet de décret, à l'automne. Si le calendrier que s'est donné le Gouvernement se confirme, cette réforme entrera en vigueur dès la rentrée de l'année scolaire prochaine.

Le projet de décret contient **des mesures d'accompagnement du secteur ATL.** L'ONE, les commissions de l'ATL<sup>1</sup> et le conseil d'avis de l'ONE ont été sollicités pour remettre leur avis sur ces mesures. Il est encore un peu tôt pour les évoquer, puisque le projet de décret poursuit son parcours législatif.

Sachez néanmoins que **l'ONE est particulièrement attentif aux conséquences de cette**

---

<sup>1</sup> Commission d'agrément ATL, Commission d'avis centres de vacances et Commission d'avis écoles de devoirs.

**réforme sur le secteur de l'ATL.** Une augmentation modérée des budgets est d'ores et déjà incluse dans le contrat de gestion au profit des centres de vacances notamment et l'avant-projet de décret prévoit le subventionnement des nouvelles périodes de congés créées par la réforme.

L'élargissement des congés d'automne et de détente pose de nombreuses questions sur le développement de l'offre d'accueil pour ces deux périodes.

Nous ne doutons pas que les CATL et les communes se préparent à ce changement majeur. **L'ONE se prépare aussi et communiquera vers vous dans les prochains mois, lorsque les mesures d'accompagnement de l'ATL seront arrêtées et le processus législatif abouti.**

Hormis ces deux réformes en cours, **l'ONE continue de mener le développement de ses projets informatiques.** Le développement du portail PRO-ONE pour les opérateurs ATL et les CATL se poursuit. Jusqu'à présent, l'accent a été mis sur le développement des fonctionnalités pour les opérateurs, particulièrement pour la gestion des subventions. **En 2022, ce sont les volets relatifs à la coordination ATL (convention, CCA, programme CLE, etc.) et les volets agrément/reconnaissance qui seront à l'ordre du jour.** Les CATL pourront bénéficier de nouvelles fonctionnalités en cours d'année 2022. L'ONE continuera d'être attentif aux feedbacks reçus, dans une optique centrée sur les usagers.

**Quant à la recherche sur la fonction de CATL** dont nous vous avons parlé l'année passée, elle arrive à son terme et le comité d'accompagnement de la recherche **approuvera prochainement le rapport et les conclusions de cette recherche.** Pour rappel, cette recherche a pour objectif de

- soutenir le travail des CATL en proposant des améliorations au dispositif de coordination en adéquation avec leurs expériences ;
- contribuer à la réflexion initiée au sein du secteur en vue d'une réforme de plus grande ampleur, incluant notamment une harmonisation des textes législatifs et un refinancement des services.

Les conclusions de cette recherche sont particulièrement attendues et alimenteront les groupes de travail de la réforme ATL, dont le GT coordination ATL-locale qui commencera en 2022.

Pour conclure ce tour d'horizon, mettons en valeur l'évènement prévu par les CATL le mardi **26 avril 2022.** Ils et elles organisent la **journée d'étude « Festif'ATL » des coordinations ATL sur le thème « compétences des professionnels du secteur ATL ».** Il s'agit d'un moment-clé dans l'année, un rassemblement de tous les CATL de la Fédération Wallonie-Bruxelles, temps d'arrêt, de réflexions, d'échanges et de convivialité auquel l'ONE participe et qu'il soutient. Si ce n'est déjà fait, notez bien cette date et permettez à votre/vos CATL d'y participer.

L'ONE vous remercie pour **votre engagement dans le dispositif ATL** et l'attention portée à ce courrier. **Nous restons à votre écoute** et les différents services de l'ONE sont disponibles pour vous accompagner.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal, Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux, à l'expression de notre meilleure considération.

Benoit PARMENTIER  
Administrateur général